

# LETTRE AUX TPE ET PME

DE GRIGNY, FLEURY-MÉROGIS, MORSANG-SUR-ORGE,  
SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS  
ET SAINT-MICHEL-SUR-ORGE



Madame, Monsieur,

Le 31 mai 2023, les députés macronistes, les Républicains et du Rassemblement national ont voté, main dans la main, pour donner la possibilité aux propriétaires d'augmenter les loyers locatifs et commerciaux. **Sur la période 2022-2024, ils pourront donc augmenter de 7,1%.** Nous nous sommes battus jusqu'au bout pour défendre le gel des loyers.

Cette nouvelle mesure arrive alors que, depuis plusieurs mois, vous faites face à une hausse historique du coût de l'électricité et du gaz. **Certains parmi vous ont vu le montant de leurs factures mensuelles multipliées par, 4, 6 voire 10.**

**Les mesures du gouvernement sont inefficaces car elles ne s'attaquent pas à la source du problème : l'ouverture à la concurrence du marché de l'énergie qui permet à des opérateurs privés d'acheter l'électricité à bas prix auprès d'EDF et de vous la revendre jusqu'à 10 fois plus cher. Le bouclier tarifaire est quant à lui inopérant : peu de TPE y sont éligibles et les PME en sont exclues.**

Dans ce contexte, la Nouvelle Union Populaire Écologique et Sociale (NUPES) a obtenu une immense victoire le 4 mai dernier à l'Assemblée nationale en votant :

**- L'accès au tarif réglementé de l'électricité pour les TPE et les PME.**

Cette mesure concerne directement votre entreprise. Elle doit à présent être votée par le Sénat pour être adoptée définitivement.

**La NUPES démontre ainsi son utilité concrète à l'Assemblée nationale pour soutenir nos artisans, nos commerçants et nos entreprises.**

Vous pouvez compter sur mon engagement et ma détermination.

**Antoine Léaument**  
Votre député

Me contacter :  
[antoine.leaument@assemblee-nationale.fr](mailto:antoine.leaument@assemblee-nationale.fr)

Retrouvez-moi :  
[Aleaument/](#)       

